

Compte rendu point d'étape de l'agenda social organisé par le gouvernement le 26 octobre

Les organisations syndicales et patronales représentatives ont été réunies le lundi 26 octobre à Matignon sous l'égide du 1^{er} ministre accompagné de la ministre du Travail E. Borne, du ministre de l'Économie B. Lemaire et L. Pietrazewsky secrétaire d'État chargé des retraites et de la protection de la santé des salariés.

Après une longue introduction de J. Castex sur la situation sanitaire et les décisions gouvernementales à venir, il a été acté que les mesures qui seront prises cette semaine feraient l'objet, en amont, d'une concertation avec les organisations syndicales et patronales. Cette dernière a été fixée finalement mardi 27 octobre au soir.

L'ordre du jour de la réunion a été présenté sur table malgré les demandes répétées de l'ensemble des organisations de l'obtenir en amont de la séance.

Peu d'annonces prenant en compte les demandes formulées dans le courrier des 5 Organisations Syndicales particulièrement sur l'annulation de la réforme assurance chômage, de celle des retraites ainsi que des attentes en matière de conditionnalité réelle et efficace des aides publiques aux entreprises.

Finalement, beaucoup de bruit pour rien et une seule annonce démontrant que le gouvernement maintient la même politique libérale et gère la situation à la petite semaine, elle est limitée à un nouveau report de la mise en œuvre au 1^{er} avril 2021 de la réforme de l'assurance chômage.

Un bilan intermédiaire du plan Jeunes a été présenté par la ministre du Travail faisant état d'une augmentation des embauches notamment en CDD cet été et d'une augmentation de l'apprentissage (à ce jour autour de 310 000 contrats ce qui équivaut au chiffre de l'année 2019).

Un retard est souligné concernant le dispositif de la garantie « jeunes » (43000 demandes actuellement) et mention a été faite de la nécessité d'accélérer les recrutements de personnels en Mission Locale.

Suite à la demande des OS sur la lutte contre la pauvreté des jeunes (de 16 à 24 ans), le gouvernement affirme la volonté de trouver des solutions mais sans aucune piste proposée (une attention particulière doit être portée au risque de réapparition du RSA Jeunes)

Un point a été fait sur le bilan des accords APLD (3600 signés en entreprise ou en déclinaison d'un accord de branche, 5 accords de branche et 20 en cours). La prolongation de l'APLD pour les secteurs touchés par les décisions sanitaires est actée jusqu'au 31/12/2020.

D'autres annonces concernent les reconversions professionnelles articulées autour de trois mesures :

- Mise en place d'un dispositif de transition collective mais limité aux métiers dits en danger dans le contexte de la crise sanitaire.
- Allongement du congé de reclassement pour accéder à une formation professionnelle de plus de six mois.
- Nouvelles exonérations de cotisations sociales en direction des dispositifs de reconversion professionnelle (annonces de compensation de ces exonérations par l'impôt dans le cadre du PLF 2021 en cours de discussion parlementaire).

Le calendrier de l'agenda social prévu en matière de formation professionnelle continue est reporté sur les questions de mutualisation des fonds de la formation comme sur le suivi de toutes les réformes même si est annoncé un LAROQUE de l'autonomie et des réunions sur la protection sociale dans la deuxième quinzaine de novembre (emploi des « seniors »). La question des plateformes devrait être abordé début décembre autour du rapport Fouin ainsi que celle du partage des valeurs pour laquelle la CGT a fait une contribution.

Le ministre de l'Économie a déroulé la liste des nouvelles mesures essentiellement financières en direction des entreprises en matière de prêts garantis par l'Etat, d'allongement des remboursements des PGE possibles après mars 2021, de discussion autour de nouvelles exonérations et d'un crédit d'impôt concernant les loyers (demande répétée des OP). Il a insisté sur la nécessité de poursuivre les investissements pour développer l'emploi en citant La Chapelle D'Arblay (on attendant des actes maintenant) et en mettant un suivi régulier des secteurs professionnels fragilisés, le suivi des fonds et aides publiques mais aucune annonce en matière de conditionnalité des aides n'a été faite.

Pas d'annonce salariale pour ces salariés, principalement des femmes que le gouvernement affiche comme faisant partie des « 2ème ligne », pire le gouvernement diffère les décisions en créant une mission confiée à deux personnalités (une ex DRH de Derichbourg et une économiste) pour définir le périmètre professionnel de ces salariées au 1 er trimestre 2021...de qui se moque-t-on alors qu'elles attendent depuis mars une revalorisation salariale indispensable ?

La CGT est intervenue, en premier lieu, en réaction aux propos introductifs du 1 er ministre sur la situation sanitaire rappelant l'absence de visibilité pour la population des discours et décisions gouvernementaux notamment en matière de couvre-feu.

Si lutter contre la pandémie est indispensable, il y a nécessité aussi que le gouvernement donne des signes forts en matière sociale, de lutte pour l'emploi et prise en charge du chômage.

Il y a nécessité de ne pas continuer à perdre du temps en matière de cadrage interprofessionnel sur le télétravail et d'ouvrir rapidement la négociation avec pour objectif de déboucher une un accord national interprofessionnel.

La CGT a rappelé d'ailleurs que le climat particulièrement anxiogène de la période et les nombreuses attentes des salariés imposent au gouvernement que cette réunion aboutisse à des annonces fortes, ce qui au vu des introductions des différents ministres ne semblent pas être au rendez-vous.

Trois sujets prioritaires

En premier lieu, les salaires et particulièrement les bas salaires doivent être revalorisés en urgence, je prendrais deux exemples, concernant les salariés que le gouvernement nomme les « deuxièmes lignes », ces mêmes salariés, souvent des femmes qui attendent depuis des mois plutôt que des discours, il faut des augmentations de salaires conséquentes.

Ainsi, pas d'amélioration prévue en matière de SMIC alors que 30% des smicards travaillent dans le commerce, en première ligne lors de la 1ère vague de la pandémie comme de la deuxième annoncée aujourd'hui.

38% des salariées du secteur médicosociale et notamment les aides à domicile, elles aussi en première ligne sont au SMIC et pour elles non pas d'augmentation de salaire. Les agents des services publics dont chacun a pu voir leur rôle essentiel, lors des inondations dans les Alpes Maritimes, comme dans les services de santé attendent toujours de véritables augmentations de salaires.

Le deuxième sujet concerne la conditionnalité des aides publiques sur laquelle l'ensemble des OS demande des décisions fortes. La ministre du Travail annonce une augmentation de l'apprentissage mais n'oublions pas que cela ne coûte rien aux employeurs compte tenu des aides publiques, or il n'y a aucune garantie que ces jeunes obtiennent un CDI à l'issue de leur formation. Parlons également de Renault qui utilise des aides publiques pour financer une rupture conventionnelle collective prévue dans la Loi travail que nous avons combattu.

Le troisième point concerne la nécessité d'un véritable plan de rupture en matière d'emploi, les questions de reconversion et d'évolutions professionnelles, de l'accès à la formation professionnelle annoncées aujourd'hui ne peuvent se limiter aux métiers dits en danger aujourd'hui, il faut enfin concrétiser une politique ambitieuse de développement des entreprises, de lutte contre les fermetures et même de réouverture d'entreprises à l'instar de La Chapelle d'Arblay dont vient de parler B.Lemaire.

Vous pouvez commencer par officialiser aujourd'hui des premières mesures indispensables et attendues par toutes les organisations syndicales et la majorité de la population à savoir l'annulation de la réforme de l'assurance chômage et des retraites.